



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021 VALANT POUR PROCES-VERBAL

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 MARS 2021, sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, Maire, assistée de MM., Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, Adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire ; Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Eléonore BEL, Arlette BERNARD, Julia BESSON, Pierre CARRE, Maxime CIARDULLO, Maude GIROUD-GARAMPON, Bernard LY, Alexie MALTHERRE, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : : Mme Stéphanie BOSQUET, ayant donné procuration à M. STEPHANE ; M. François LADET, conseillers municipaux

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie OLIVER

Les procès-verbaux des séances des 21 janvier 2021 et 24 février 2021 sont approuvés sans observations.

DELIBERATION N°2021-14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Madame Sylviane COLUSSI, adjointe aux finances présente au Conseil municipal de CHIRENS le compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur pour l'exercice 2020 de la commune de Chirens :

Le Conseil Municipal de CHIRENS, après en avoir délibéré :

CONSTATE la comptabilité des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.

CONSTATE la comptabilité des résultats cumulés avec le compte de gestion 2020.

APPROUVE le compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur pour l'année 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2021-15 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE DE CHIRENS

Madame Sylviane COLUSSI, adjointe aux finances présente au Conseil municipal de CHIRENS le compte administratif de la commune dressé par Madame le Maire pour l'exercice 2020, tel que résumé ci-après :

Compte administratif 2020 (M14) EN EUROS

A° Section de fonctionnement :

Recettes de l'année 2020	1 510 508€16
Dépenses de l'année 2020	<u>1 264 205€48</u>
Excédent de l'année 2020	246 302€68
Excédent cumulé 2019	<u>71 180€35</u>
Résultat cumulé :	
Excédent au 31 décembre 2020	317 483€03

B° Section d'investissement

Recettes de l'année 2020	1 062 633€39
Dépenses de l'année 2020	<u>778 269€86</u>
Excédent de l'année 2020	284 363€53
Déficit cumulé 2019	<u>- 37 929€44</u>
Résultat cumulé :	
Excédent au 31 décembre 2020	246 434€09

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le compte administratif dressé par Madame le Maire pour l'année 2020.

ADOpte PAR : 17 POUR



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021 VALANT POUR PROCES-VERBAL

DELIBERATION N°2021-16 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de l'année 2020 de	246 302€68
Un excédent reporté 2019 de	71 180€35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2020 de :	317 483€03

Un excédent d'investissement 2020 de	284 363€53
Un déficit reporté 2019 de	- 37 929€44

Soit un excédent d'investissement cumulé 2020 de :	246 434€09
--	------------

Le Conseil Municipal de CHIRENS, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2020 :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002) - EXCEDENT :	70 000€00
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	247 483€03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) - EXCEDENT :	246 434€09

ADOpte PAR : 18 POUR

DELIBERATION N°2021-17 : VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE DE CHIRENS

Le Conseil Municipal de Chirens, après en avoir délibéré :
Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 1 523 270€00
RECETTES : 1 523 270€00

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 1 215 973€90
RECETTES : 1 215 973€90

ADOpte PAR 18 POUR

DELIBERATION N°2021-18 : OPERATION CŒUR DU VILLAGE : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AD N°862-863-864-865-866-867 A L'EPFL PAR LA COMMUNE DE CHIRENS (1ère délibération n°2020-008)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°2020-007 du conseil municipal de Chirens autorisant l'acquisition à l'EPFL des parcelles cadastrées section AD N°866,867,864, 861 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération n°2012-050 du Conseil Municipal de Chirens, autorisant la cession d'une partie du tènement cadastré alors section AD n°s 117, 697 et 381 dans le cadre de l'opération « Cœur de Village » au titre du volet « espaces stratégiques de long terme », afin de permettre à la commune la création d'une réserve foncière.

Des conventions de portages n°s 2012-02 et 2012-08, ont été signées le 22/03/2013 entre l'EPFL du Dauphiné et la commune de Chirens précisant les conditions de ce portage foncier, assuré pour une durée maximale de 15 ans, durant



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021 VALANT POUR PROCES-VERBAL

laquelle la commune de Chirens s'était engagée à verser des annuités jusqu'en 2027, avec un solde supérieur correspondant au prix de cession et des frais de portage en 2028.

Dans le cadre du PPI 2017-2021, au titre du volet « Espaces stratégiques de long terme », l'EPFL du Dauphiné rétrocède à la commune, la propriété cadastrée section AD n° 862,863, 864,865, 866, 867 (auparavant cadastrées n°s 117 et 818), située 143 route du Bourg, dont l'accès se fait par la Rue du Moulin Defilion, pour un montant de 227 552,64€ HT, réparti comme suit :

Cession à la commune de Chirens pour un montant de 192 542,64€ HT.

Mobilisation du fonds de minoration EPFL au titre de l'orientation 1 relative au « soutien à la résorption des friches industrielles et urbaines », à hauteur de 35 010€ HT.

Ces montants sont déterminés hors taxes sur la valeur ajoutée et représentent le prix net devant revenir à l'EPFL du Dauphiné, étant précisé que le régime de TVA immobilière applicable à cette mutation est un régime de TVA sur la totalité du prix.

Lors d'une renégociation avec l'EPFL, il a été décidé que le paiement du prix interviendra de manière fractionné en 5 annuités, que la première annuité devra couvrir la totalité de la TVA applicable, soit 38 406,66€ auxquels il convient d'ajouter les frais de notaire, et que les 4 annuités suivantes couvriront le prix principal à hauteur de 38 135,66€/an.

L'acte authentique devra intervenir dans les trois mois de la présente délibération, à défaut le montant de cession pourra être augmenté des frais supportés par l'établissement depuis la prise de la présente délibération.

Cette acquisition permettrait ainsi à la commune de Chirens de pouvoir disposer du tènement.

Mme le Maire informe l'assemblée de l'extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de l'EPFL dans sa séance du 22 octobre 2020 qui stipule que le conseil d'administration après en avoir délibéré "prend acte de la cession au bénéfice de la commune de Chirens, de la propriété situées 143 route du Bourg sur ladite commune, cadastrée AD 862 à 867 pour un montant de 192 542,64€ HT. "

Il convient donc de modifier la délibération N°2020-007 du 26 février 2020 et les numéros de parcelles acquis.

Le Conseil Municipal de Chirens, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

DECIDE L'ACQUISITION à l'EPFL du Dauphiné, du tènement cadastré section AD n° 862, 863, 864, 865, 866, 867 dans le cadre du PPI 2017-2021, au titre du volet « Espaces stratégiques de long terme ».

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce projet.

INSCRIT les crédits nécessaires à l'article 2118 du budget de la commune

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation par Lilyan DELUBAC et Jean-Claude JULLIN des **avancées du Cœur du village.**

Parking de la maison médicale : 30 places en zone bleue.

Travaux sur 15 jours : le parking de la mairie sera fermé. L'accès à la mairie se fera par la porte de la salle des mariages.

Mars-avril : zone de travail

- Refaire le parvis de la salle polyvalente
- Accès au cimetière propre

Bassin de rétention au bout de l'avenue du 19 mars.

- **CITY STADE :**

Alexie MALTHERRE : poubelle détruite, détritus, nuisances.

Nettoyage à l'école élémentaire le lundi matin car des individus passent par-dessus le mur.

Solutions :

- Pour éviter les ballons par-dessus : rehausser le haut.
- Ceux qui passent par-dessous : remblayer.

Le policier municipal prend contact avec les personnes sur place, fait des contrôles.

La gendarmerie nationale est également présente ponctuellement.



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2021
VALANT POUR PROCES-VERBAL**

- **Présentation de Mr CAZALY** par Bernard LY et Marie OLIVER. Bénévole qui souhaite apporter son aide aux personnes de Chirens afin de faire leurs démarches en ligne avec un accueil en mairie sous forme de planning.
Charte de l'aidant numérique - mandat pour l'utilisation de données à caractère personnel en cours de réflexion.
Proposition validée par l'ensemble des élus.

Séance levée à 21H15